



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 10
Pouvoir :
Excusés : 2
Absents : 4

Date de
convocation :
27/08/2025

Date d'affichage :
27/08/2025

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le deux septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, WIESENER Sonia, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, BURGER Roger, CHERY Franck

Pouvoirs :

Absents excusés : Messieurs DOTTE Jean-Claude, ROUX Jean-Pierre,

Absents : Mesdames NAWROT Nancy, CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Monsieur Allan GATIMEL

DCM n°20250209_87

DELIBERATION N°87 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EHPAD

Pour le projet de réhabilitation de l'ancienne caserne des gendarmes, rue Henri Poulet, en résidence locative, il est nécessaire de conventionner avec l'EHPAD.

Le projet communal est une création d'une résidence intergénérationnelle dans l'ancienne gendarmerie aujourd'hui désaffectée par suite d'un incendie.

Le bâtiment à réhabiliter se situe à l'angle de la rue Chanoine MARANGE et de la rue Henri POULET, en vis-à-vis de l'EHPAD Sainte-Sophie.

L'objectif de la commune est d'apporter une nouvelle offre locative en complétant l'offre existante, notamment pour des logements locatifs pour les personnes à mobilité réduite. Le bâtiment ainsi restructuré et réhabilité portera une résidence intergénérationnelle à double vocation locative : la première orientée vers le public senior à mobilité réduite et la seconde vers les familles (ouverture à différentes formes de composition familiale). Cette résidence sera également porteuse d'un projet de vie sociale partagée en relation directe avec l'EHPAD Sainte-Sophie.

Madame le maire fait lecture de la proposition de convention dont l'objectif est de proposer dans un premier temps, le service hôtelier (repas à prendre dans l'établissement ou servi à domicile si besoin), la prestation animation de l'établissement.



Ce partenariat pourra être étoffé jusqu'à une prise en charge plus médicalisée si besoin (ergothérapeute, suivi cognitif...).

Ceci dans le but de préserver l'autonomie de nos aînés le plus longtemps possible et de permettre un placement en douceur vers un établissement adapté comme un EHPAD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte l'accord de principe de cette convention et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférents.

Nb de votes exprimés : 10

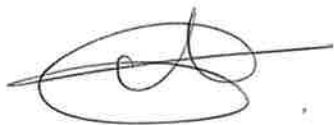
votants pour : 10

votants contre : 0

abstention : 0

Le secrétaire de séance

GATIMEL Allan



Pour expédition certifiée conforme

Le Maire,

Margaret DUMONT

